

ANNEXE II : TERMES DE RÉFÉRENCE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Association MedCités/MedCities (ci-après MedCités) est une association de villes, siégeant à Barcelone, consacrée au développement urbain durable en Méditerranée. Elle est constituée par 73 membres de seize états différents et met en œuvre des projets dans les domaines de la planification stratégique urbaine, des services urbains et de l'environnement, du développement social et économique local, ainsi que des activités de formation, d'aide technique et de capitalisation des bonnes pratiques. Le réseau a été créé en 1991 et, depuis lors, il a mené des dizaines de projets au sein des villes méditerranéennes.

Le projet A'SIMA Tunis « Planification stratégique et gouvernance mult niveau pour une ville métropolitaine résiliente » - financé par la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie, et mis en œuvre par MedCités en partenariat avec la Commune de Tunis et l'Aire Métropolitaine de Barcelone - comprend un axe de travail sur la gestion métropolitaine ou intercommunale des déchets. L'effet attendu dans cette composante est que les communes du Grand Tunis disposent d'un système amélioré de gestion et valorisation des déchets et des capacités pour sa mise en œuvre, afin de renforcer la durabilité urbaine de la ville de Tunis dans son contexte métropolitain. Cette composante comprend trois activités principales, qui contribuent à une résilience renforcée de la ville de Tunis et à une qualité environnementale améliorée.

Une des activités clés dans cette composante est la conception et construction d'un projet pilote innovant pour la gestion de déchets intercommunale entre au moins 7 villes du Grand Tunis. Ce projet consiste en un écocentre polyvalent dont l'ingénierie de détail doit être développée afin de rendre possible sa construction ultérieure.

1. OBJECTIFS DU MARCHÉ

Le présent marché a l'objectif de définir le service de rédaction d'un projet détaillé de construction du nouveau centre de tri et classification de déchets dans le Grand Tunis mise en place par le projet A'SIMA Tunis. Ceci inclut : les études géotechniques et topographiques; le projet d'ingénierie de détail ainsi que le Dossier d'appel d'offres spécifique à lancer pour la réalisation des travaux de construction.

L'entreprise sélectionnée devra prévoir l'adéquation des travaux ainsi que la partie opérationnelle postérieure à la normative propre à la République Tunisienne. Tous les documents qui doivent être livrés dans le cadre de ce projet par l'entreprise sélectionnée seront en langue française.

2. PORTÉE DU PROJET

La nouvelle installation sera destinée à la réalisation de quatre tâches : une déchetterie d'accès libre aux citoyens et aux services municipaux ; une broyeuse pour les déchets encombrants ; une zone de tri pour les déchets ménagers et finalement, une station de transfert de déchets.

L'entreprise retenue devra réaliser :

1. Les études géotechniques et topographiques : Pour la réalisation de ce projet, il faudra réaliser deux études préalables, comprises aussi dans la portée du projet, et qui consistent en un (soulèvement) relevé topographique de la parcelle et une étude géotechnique pour connaître la capacité portante et la rhéologie du terrain, et cela, afin d'obtenir le meilleur projet de détail possible, qui minimise les imprévus et les incertitudes propres à la phase de construction, un relevé topographique de la parcelle et une étude géotechnique complète seront réalisés. La portée du relevé topographique sera la totalité de la parcelle ainsi qu'une bande minimale de 10 mètres de large à l'extérieur du périmètre. Le niveau de détail minimum sera le centimètre. En ce qui concerne l'étude géotechnique, il faudra réaliser au minimum 4 sondages de 10 mètres ou jusqu'à atteindre le substrat compétent (roche). Dans ces sondages, il faudra aussi vérifier le niveau phréatique de la zone. L'étude géotechnique déterminera la capacité portante des substrats présents, sa rhéologie et

son adéquation comme matériel pour le remplissage. Ces deux études, bien que faisant partie du projet de construction et répertoriées en annexe, seront envoyées aux partenaires du projet au préalable comme documents individuels.

2. Le projet de construction détaillé. Le projet de détail devra inclure toutes les pièces nécessaires pour le fonctionnement correct des activités prévues dans l'installation de façon à ce qu'elles puissent fonctionner indépendamment et ensemble.

Le projet sera structuré en quatre phases :

Phase 1 : Génie civil et déchetterie

Elle devra inclure les travaux de génie civil de toute la parcelle ainsi que les bureaux annexes et la bascule d'entrée. Cette phase inclura aussi la préparation des espaces et conduits nécessaires pour les autres phases. Ce sera la première phase pour la mise en œuvre et le seul prérequis pour la mise en œuvre des autres phases du projet. Au bout de cette phase la fonctionnalité en tant que déchetterie sera pleinement opérationnelle.

Phase 2 : Installation de broyeuse pour les déchets encombrants

Elle inclura l'approvisionnement et l'installation des équipements nécessaires pour broyer des déchets encombrants. Cette phase pourra être réalisée indépendamment de la mise en place des phases 3 et 4.

Phase 3 : Centre de tri

Elle consistera en la construction d'un hangar pour le tri de déchets ménagers et l'approvisionnement et l'installation des équipements nécessaires pour la mise en place de ce tri. Cette phase pourra être réalisée indépendamment de la mise en place des phases 2 et 4.

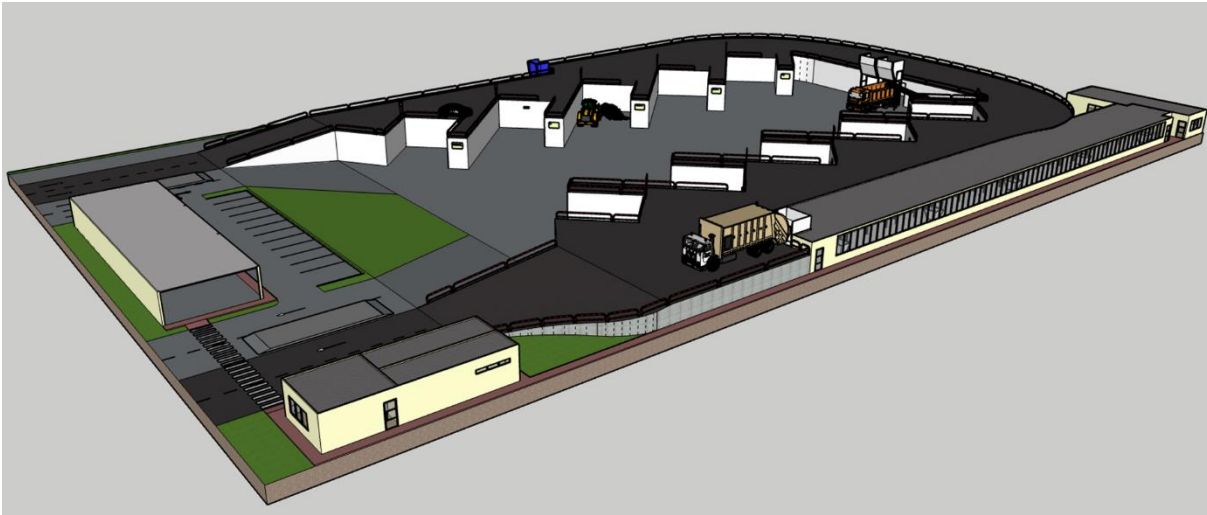
Phase 4 : Centre de transfert

Elle inclura l'approvisionnement et l'installation d'un centre de transfert de déchets. Cette phase pourra être réalisée indépendamment de la mise en place des phases 2 et 3.

Le projet de détail identifiera de façon claire les différentes phases, en signalant à quelle phase fait référence chaque partie des livrables du projet. Par rapport aux plans du projet, les plans des différentes phases seront aussi réalisés de manière séparée afin que les phases 2, 3 et 4 soient indépendantes entre elles.

Enfin, les mesures et le budget du projet seront réalisés de manière séparée pour chaque phase en obtenant 4 budgets indépendants (un pour chaque phase) qui, une fois additionnés, auront pour résultat le budget total. L'entreprise retenue devra rédiger aussi les futurs cahiers des charges techniques pour un appel d'offres pour la construction de l'infrastructure. Les budgets seront élaborés en considérant la réalité tunisienne où l'installation sera construite et tenant compte aussi de la disponibilité des équipements au marché local.

La localisation de la future installation sera située à ces coordonnées : 36°44'17.9"N 10°11'14.1"E. Dans cette localisation, la parcelle est approximativement de 85 mètres pour 130 mètres et est propriété de la Municipalité de Tunis.



3. Le dossier de Cahier des charges relatifs à l'appel d'offres : ce dossier devra être préparé selon les modèles de la Commune de Tunis et incluront le cahier des clauses techniques, les cahiers des clauses administratifs, les bordereaux des pris, et tout autre document, exigé par la loi de passation des marchés tunisienne ou par les services administratifs, chargé de la passation des marchés, de la Commune de Tunis.

Lors du rendu final du projet, tous les documents seront fournis en format éditable, avec les formats les plus courants sur le marché ou compatibles avec ceux-ci. Les extensions préférables des documents seront :

- Fichiers de texte : <.doc> ou <.docx>
- Fichiers de plans : <.dwg>
- Feuilles de calcul : <.xls> ou <.xlsx>
- Calculs structurels : <.cyp> ou <.sdb>

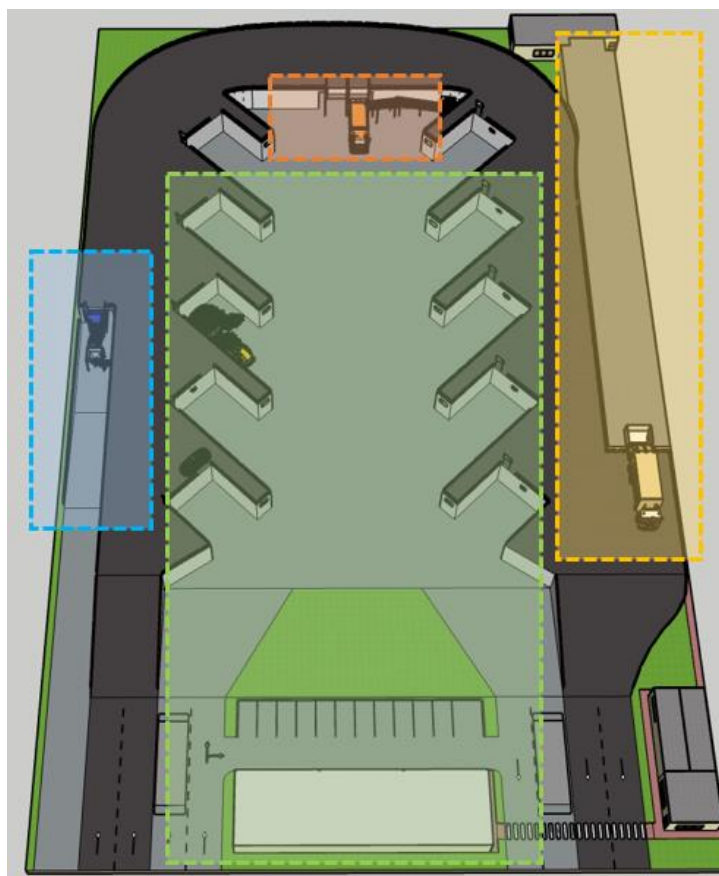
Au cas où d'autres formats de fichiers seraient proposés, il faudra justifier ce choix et établir un système pour s'assurer que les services techniques de l'Aire Métropolitaine de Barcelone puissent réviser la documentation en format éditable.

3. SCHEMA FONCTIONNEL BASIC DE L'INSTALLATION

L'installation devra avoir les zones détaillées ci-dessous :

- Niveau supérieur pour la livraison de déchets.
- Niveau inférieur externe pour la provision de déchets en conteneurs ou boîtes ouvertes.
- Niveau inférieur interne pour le tri et la classification des déchets ménagers.
- Zone de transfert de déchets.
- Zone de broyage de déchets encombrants.
- 1 Bureau.
- Zone de passage et contrôle d'accès.
- Salle d'éducation environnementale

- Pont bascule



Broyeuse d'encombrants
Déchetterie
Centre de transfert
Centre de Tri

4. SUPERVISION DU SERVICE

Le consortium désignera un comité de suivi de ce service. Les membres du comité seront les interlocuteurs avec l'entreprise retenue. Le comité assurera également la liaison avec les municipalités du Grand Tunis impliqués dans le projet.

5. PLANIFICATION ET ORGANISATION DES TÂCHES

Le service aura une durée maximale de 4 mois à partir de la signature du contrat.

Pendant le service, une série de réunions de suivi du projet seront réalisées à raison d'une réunion par quinzaine, plus une réunion de début des tâches et une autre avec le rendu final. Ces réunions seront ouvertes, en modalité présentielle ou en ligne, aux autres partenaires du projet A'SIMA TUNIS, la Mairie de Tunis et MedCités. Après chaque réunion, l'entreprise retenue rédigera un compte-rendu des sujets traités conformément à un modèle qui sera facilité par le consortium et qui sera signé par les parties.

6. LOGISTIQUE ET CALENDRIER

a. Lieu du projet

La base opérationnelle du projet est la ville de Tunis et les villes du Grand Tunis (Tunisie). Le lieu d'affectation du présent service est le bureau du contractant. Des visites de terrain seront prévues à l'emplacement où sera située la nouvelle infrastructure afin d'assurer la bonne exécution du service.

b. Date de début et période mise en œuvre

La date prévue pour le début du marché est fixée au lendemain de la signature du contrat, pour une durée de 4 mois. Se reporter aux articles 19.1 et 19.2 des conditions particulières pour la date de début réelle et la période de mise en œuvre.

7. BESOINS

a. Ressources humaines

Expert principal spécialiste en Ingénierie (conditions minimales)

L'entreprise retenue devra être dûment qualifiée et disposer de l'accréditation académique et professionnelle adéquate pour ce marché. S'il s'agit d'une personne juridique, l'entreprise devra mettre à disposition du projet d'un expert principal, spécialiste en ingénierie et devra prouver qu'elle dispose du personnel qualifié techniquement avec l'accréditation académique nécessaire ainsi que la qualification professionnelle requise.

L'expert principal devra avoir les qualifications suivantes :

- Un diplôme universitaire BAC+5 dans l'une des spécialités suivantes : Ingénierie Civile
- Bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, Email sous environnement Microsoft)
- Maîtrise parfaite du français (orale et écrite)
- Avoir rédigé ou fait partie d'une équipe de rédaction d'au moins deux projets d'ingénierie similaire à celui du présent marché (e.g. une déchetterie, un centre de tri ou autres infrastructures de traitement et valorisation de déchets) pour une valeur d'exécution d'au moins 300.000 euros au cours des 10 dernières années. Ce prérequis est justifié en considérant la complexité technique et la spécialité de l'objet de ce marché.

L'entreprise retenue devra disposer d'une organisation qui comprenne tous le personnel et moyens suffisants pour la mise en œuvre correcte du contrat.

b. Installations et équipement mis à disposition par le contractant

Le bureau d'études doit veiller à disposer du matériel nécessaire et des ressources humaines satisfaisantes, pour pouvoir se consacrer pleinement à sa mission. Il doit également transférer les fonds nécessaires au financement des activités prévues au titre du marché et s'assurer que le personnel est rémunéré régulièrement et en temps voulu.

c. Matériel

Aucun bien d'équipement ne sera acheté pour le compte de MedCités au titre du présent marché de services ni transféré à MedCités à la fin du contrat.

8. RAPPORTS

a. Rapports obligatoires

Voir l'article 26 des conditions générales. Un rapport d'activités final accompagné d'une facture finale devra être établi à la fin du contrat. Le projet de rapport d'activités final devra être présenté au moins un mois avant la fin de la période de mise en œuvre du contrat.

Le contractant doit fournir les rapports suivants:

Intitulé du rapport	Contenu	Délai de soumission
Relevé topographique	Relevé topographique de la parcelle prévue pour l'installation.	Au plus tard 1 mois après le début de la mise en œuvre.
Étude géotechnique	Étude géotechnique complète de la parcelle.	Au plus tard, 1,5 mois après le démarrage de la mission.
Projet de détail	Projet de détail selon la description de ces TdRs.	Au plus tard 3 mois après le démarrage de la mission.
Dossier d'appel d'offres	Cahier des Charges techniques pour le lancement d'un appel d'offres de construction de	Au plus tard 4 mois après le démarrage de la mission.

	l'infrastructure de ce projet de centre de classification et tri	
Rapport final	Rapport d'exécution du projet qui inclut le projet de détail final, la méthodologie employée, les calculs réalisés, le résumé d'incidences et toute information pertinente.	Au plus tard 10 jours avant la finalisation du contrat.

b. Présentation et approbation des rapports

Un exemplaire sera remis au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. Ils devront être rédigés en français. L'approbation de ces rapports d'activités incombe au gestionnaire du projet identifié dans le contrat.

L'exécution des prestations objets du contrat doit se faire dans la forme et les délais stipulées dans les présentes Conditions, en étant effectuée par le responsable désigné par MedCités, dans son cas, un examen des livrables dans le but de vérifier si ceux-ci correspondent à l'offre présentée par l'employeur et aux présents cahiers de charge, et délivrer le document correspondant justificatif de réception, qui sera établi en même temps si les prestations sont correctes.

En cas de détection d'incidents dans la fourniture des prestations, un délai maximum de 10 jours calendaires sera accordé à l'adjudicataire pour procéder à la correction des vices constatés. Dans le cas où les défauts détectés ne seraient pas rectifiés dans le délai accordé, MedCités sera habilitée à résilier le contrat.

Une fois les procédures ci-dessus accomplies, s'il est considéré que la prestation objet du contrat remplit les conditions dues, elle sera reçue et la facture sera déclarée conforme.